

ABONNEMENTS.

Un mois. . . . . 4 fr.
Trois mois. . . . . 11 »
Par la poste. . . . . 13 »
Un N°. . . . . 20 »
Les abonnements commencent à toutes les époques.

LE POLITIQUE, JOURNAL DE LIÈGE.

ANNONCES.

20 centimes par ligne.

On s'abonne au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, N° 622, et chez Messieurs les Directeurs des Postes.

CHEMIN DE FER.

Table with multiple columns showing train routes between Liège, Brussels, and other stations, including departure and arrival times.

ALLEMAGNE. — Francfort le 1er octobre.

On écrit de Berlin, le 28 septembre : Les nouvelles les plus récentes portent qu'on a découvert à Cracovie une vaste conspiration, qui a mis les trois puissances protectrices dans le cas de nommer des commissaires pour diriger l'instruction judiciaire dans cet état libre.

ANGLETERRE. — Londres, 2 octobre.

D'après les dernières nouvelles du Canada, lord Durham a convoqué tous les gouverneurs à Québec. Le but de cette convocation était de fournir au gouverneur-général une occasion d'exposer aux gouverneurs ses plans ultérieurs d'administration concernant cette importante partie des domaines de S. M.

Montréal enverrait chacune deux membres à l'assemblée générale. Toute autre ville aurait le même privilège, dès que sa population aurait atteint le chiffre de 15,000 âmes.

FRANCE. — Paris, le 4 octobre.

On lit dans le MONITEUR, à la partie officielle : S. Exc. Achmet-Fethy Pacha, ambassadeur de la sublime Porte, a remis au roi, en audience publique, les lettres qui l'accréditent en cette qualité auprès de S. M.

Pepin, condamné dans l'affaire Fieschi, a été arrêté en vertu d'un mandat sous la prévention de complicité dans la fabrication et la distribution du MONITEUR RÉPUBLICAIN.

On lit dans L'EUROPE : M. le comte de Perdreauville, gérant de L'EUROPE, a fait aujourd'hui assigner MM. Périer, fils pour l'audience du 17 octobre devant la 7e chambre du tribunal de la Seine.

Feuilleton.

ALBERTINE.

PAR MICHEL MASSON. — Roman nouveau.

Albertine, épouse jusque-là heureuse de Dubreuil, reçoit d'un inconnu, en l'absence de son mari, une lettre à-peu-près conçue en ces termes : Madame, Je tiens entre mes mains l'honneur de votre époux ; un mot de moi peut le perdre, si vous ne venez pas chez moi, ce soir même à 9 heures, ce mot fatal, je le prononcerai.

entre les époux une explication, après laquelle il n'y eut plus entre eux ni estime, ni amitié, ni confiance réciproque. Nonobstant, pendant les sept années qui suivirent cette fâcheuse rupture, rien ne changea dans la maison, rien ne transpara au dehors.

que depuis l'impatronisation du jeune étranger, rentrait un soir plus tard que de coutume ; il semblait triste et préoccupé ; on en sut bientôt la raison ; il revenait de la cour d'assises où il avait assisté, comme président du jury, à la séance dans laquelle Guillaume Giroux venait d'être jugé.





EN CHARGE A ANVERS, chez M. H. SERIGIER.

POUR NEW-YORK.



LE BEAU NAVIRE AMÉRICAIN PAOLI, capitaine Raingaud, pour partir sous engagement le 10 octobre.

POUR RIO-JANEIRO.



LE NAVIRE HAMBOURGEOIS HAMBOURG, capitaine Huisman, départ 20 octobre.

POUR SMYRNE ET CONSTANTINOPEL.



LE NAVIRE AUTRICHIEN FALCONE, capitaine Vucassovich, pour partir le 25 octobre.

S'adresser pour plus amples informations, à M. H. SERIGIERS, affreteur desdits navires. 1334

VENTE

PAR

suite de surenchère.

LUNDI 15 OCTOBRE 1858, à 5 heures de l'après-dînée, IL SERA PROCÉDÉ

par le ministère de M<sup>e</sup> MOXHON, notaire, en son étude, rue Hors-Château, à la

VENTE PAR SUITE DE SURENCHÈRE,

SUR LA MISE A PRIX DE 12,000 FRANCS,

D'UNE BELLE ET BONNE

MAISON DE COMMERCE

bien achalandée, avec cour et toutes dépendances, sise à Liège, rue derrière la Magdelaine, Nos. 124 et 125, pouvant se louer facilement 1000 francs, et plus, annuellement. S'adresser pour connaître les titres et conditions au dit notaire MOXHON. 1403

A Surenchérir

D'UN 20me DU PRIX,

Jusqu'inclus le 16 Octobre, en l'étude du notaire MOXHON, UNE BELLE ET GRANDE

MAISON,

solidement bâtie et en bon état, avec cour, arrière-bâtiment et écurie; sise à Liège, quai St-Léonard, N° 17, joignant du levant à M. Bomal, du couchant à M. Pierre Massart, adjudicé provisoirement pour le prix de 15,000 francs.

Cette maison a droit de passage par la ruelle qui la longe du côté de Liège, par sa position au bord de la Meuse, elle convient principalement à un commissionnaire.

S'adresser à la dite maison pour la voir, et pour connaître les titres et conditions en l'étude du notaire MOXHON. 1402

VENTE

Futaie et de Taillis.

Le LUNDI 22 OCTOBRE 1858, vers 11 heures du matin, IL SERA VENDU EN HAUSSE PUBLIQUE

Par devant notaire et à CRÉDIT, chez LOUIS PHILIPPE, à Kinkempois, une

GRANDE QUANTITÉ DE FUTAIE

de Chênes, Hêtres, etc., divisés en 5 LOTS et croissants dans les taillis exploités du bois dit de St-Jacques, commune d'Angleur.

Plus 21 PORTIONS d'un bonnier environ de taillis de Chênes âgé de 18 ans, croissans dans les bois dits de Saint-Jacques et de Saint-Laurent, même commune. S'adresser pour les renseignements, au Garde Forestier du château de Kinkempois. 1328

ADJUDICATION DEFINITIVE.

MARDI 9 OCTOBRE 1858, à 11 heures du matin,

Au bureau de la justice de paix des cantons Sud et Ouest de la ville de Liège, rue d'Amay, n° 655, M<sup>e</sup> PARMENTIER, notaire, réexposera en

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

PAR SUITE DE SURENCHÈRE,

15 verges gr. 16 pet.,

DE JARDIN, VERGER ET TERRE,

en trois pièces, sises au HAUT-PRÉ, commune de Liège, Sur la mise à prix de frs. 3570.

EXPROPRIATION

POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE. EXTRAIT D'EXPLOIT.

Par exploit de l'huissier RAMET, fils, en date du 29 septembre 1858, dûment enregistré, le sieur Charles Ferdinand DETIÈGE, cultivateur, domicilié à Hannut, propriétaire d'une parcelle de jardin, de la contenance de neuf ares trente deux centiares cinquante millièmes, sise en la même commune, a été assigné devant le tribunal civil de première instance, séant à Huy, à la requête de l'ÉTAT BELGE, poursuite et diligence de M. le ministre des Travaux Publics, aux fins de l'expropriation de ladite parcelle de jardin, pour la construction d'une route de Huy à Tirlemont, partie au-delà de Hannut, décrétée par arrêté royal du 17 juillet 1850.

Pour extrait conforme: P.-J. DELTOUR, avoué. 1367

EXTRAIT D'EXPLOIT.

Par exploit de l'huissier RAMET, fils, en date du 29 septembre 1858, dûment enregistré, le sieur M.-J. Halleux, desservant, domicilié à Pellaines, propriétaire 1<sup>o</sup> d'une parcelle de terre, de la contenance de quarante centiares; sise audit Pellaines; 2<sup>o</sup> d'une idem, de quarante quatre centiares vingt cinq millièmes, sise au même lieu, a été assigné devant le tribunal civil de première instance, séant à Huy, à la requête de l'ÉTAT BELGE, poursuite et diligence de Monsieur le Ministre des Travaux Publics, aux fins de l'expropriation desdites parcelles de terre, pour la construction d'une route de Huy à Tirlemont, partie au-delà de Hannut, décrétée par arrêté royal du 17 juillet 1850.

Pour extrait conforme: P.-J. DELTOUR, avoué. 1371

EXTRAIT D'EXPLOIT.

Par exploit de l'huissier RAMET, fils, en date du 29 septembre 1858, dûment enregistré, le sieur Jean Joseph FALLA, cultivateur, domicilié à Hannut, propriétaire d'une parcelle de terre, de la contenance de cinq ares soixante centiares quatre vingt seize millièmes, sise en la même commune, a été assigné devant le tribunal civil de première instance séant à Huy, à la requête de l'ÉTAT BELGE, poursuite et diligence de M. le ministre des Travaux Publics, aux fins de l'expropriation de ladite parcelle de terre, pour la construction d'une route de Huy à Tirlemont, partie au-delà de Hannut, décrétée par arrêté royal du 17 juillet 1850.

Pour extrait conforme: P.-J. DELTOUR, avoué. 1368

EXTRAIT D'EXPLOIT.

Par exploit de l'huissier RAMET, fils, en date du 29 septembre 1858, dûment enregistré, la dame Françoise VANNESSE, veuve DOMBRET, et Adèle CHAPELLE, veuve VANNESSE, domiciliée à Lincent, propriétaires d'une parcelle de terre de la contenance de sept ares cinquante six centiares quatre-vingt-cinq millièmes, sise en la même commune, ont été assignées devant le tribunal civil de première instance séant à Huy, à la requête de l'ÉTAT BELGE, poursuite et diligence de M. le Ministre des Travaux Publics, aux fins de l'expropriation de la dite parcelle de terre, pour la construction d'une route de Huy à Tirlemont, partie au-delà de Hannut, décrétée par arrêté royal du 17 juillet 1850.

Pour extrait conforme: P.-J. DELTOUR, avoué. 1375

EXTRAIT D'EXPLOIT.

Par exploit de l'huissier CLASENS, en date du premier octobre 1858, dûment enregistré, les demoiselles DES-TOCKHEM de Liège, propriétaires, d'une parcelle de terre labourable de la contenance de vingt-trois ares, soixante-sept centiares, quarante millièmes, sise à Grand Hallet, ont été assignées devant le tribunal civil de première instance, séant à Huy, à la requête de l'ÉTAT BELGE, poursuite et diligence de monsieur le ministre des travaux publics, aux fins de l'expropriation de la dite parcelle de terre, pour la construction d'une route de Huy à Tirlemont, partie au-delà de Hannut, décrétée par arrêté royal du 17 juillet 1850.

Pour extrait conforme: P. J. DELTOUR, avoué. 1366.

EXTRAIT D'EXPLOIT.

Par exploit de l'huissier CLASENS, en date du premier octobre 1858, dûment enregistré, le sieur Ferdinand DESOER, agent du trésor à Liège, propriétaire 1<sup>o</sup> d'une parcelle de terre de la contenance de dix-sept ares quarante centiares quarante-quatre millièmes, sise audit Lincent; 2<sup>o</sup> d'une idem de quatre-vingt dix-neuf centiares, sise au même lieu; 3<sup>o</sup> d'une idem de sept ares cinquante-sept centiares dix millièmes, sise au même lieu; 4<sup>o</sup> d'une idem de deux ares cinquante deux centiares quatre-vingts millièmes, sise au même lieu; 5<sup>o</sup> d'une idem de douze ares cinquante-deux centiares quatre-vingts millièmes, sise au même lieu; 6<sup>o</sup> d'une idem de huit ares trois centiares vingt-cinq millièmes, sise au même lieu; 7<sup>o</sup> d'une idem de trente-un ares quatre-vingt-douze centiares cinquante-sept millièmes, sise au même lieu; et 8<sup>o</sup> d'une idem de onze ares 34 centiares vingt millièmes, sise au même lieu, a été assigné devant le tribunal civil de première instance séant à Huy, à la requête de l'ÉTAT BELGE, poursuite et diligence de M. le Ministre des Travaux Publics, aux fins de l'expropriation desdites parcelles de terre, pour la construction de la route de Huy à Tirlemont, partie au-delà de Hannut, décrétée par arrêté royal du 17 juillet 1850.

Pour extrait conforme: P. J. DELTOUR, avoué. 1376

EXTRAIT D'EXPLOIT.

Par exploit de l'huissier CLASENS, en date du 1er octobre 1858, Louis LOYENS, médecin, domicilié à Liège, propriétaire d'une parcelle de terre de la contenance de trois ares dix-neuf centiares, sise à Lincent, a été assigné devant le tribunal civil de première instance séant à Huy, à la requête de l'ÉTAT BELGE, poursuite et diligence de M. le Ministre des Travaux Publics, aux fins de l'expropriation de ladite parcelle de terre, pour la construction d'une route de Huy à Tirlemont, partie au-delà de Hannut, décrétée par arrêté royal du 17 juillet 1850.

Pour extrait conforme: P. J. DELTOUR, avoué. 1377

EXTRAIT D'EXPLOIT.

Par exploit de l'huissier CLASENS, en date du 1er octobre 1858, dûment enregistré, les HOSPIGES CIVILS DE LIÈGE, propriétaires d'une parcelle de terre, de la contenance de douze ares douze centiares cinquante millièmes, sise à Lincent, ont été assignés devant le tribunal civil de première instance séant à Huy, à la requête de l'ÉTAT BELGE, poursuite et diligence de M. le Ministre des Travaux Publics, aux fins de l'expropriation de ladite parcelle de terre, pour la construction d'une route de Huy à Tirlemont, partie au-delà de Hannut, décrétée par arrêté royal du 17 juillet 1850.

Pour extrait conforme: P. J. DELTOUR, avoué. 1388

POMMADE DU Baron DUPUYTREN.

Préparée par MALLARD, pharmacien à Paris, pour la croissance, contre la chute et l'albinie (décoloration prématurée) des CHEVEUX. Dépôt à Liège, chez Decamps, pharmacien, rue de la Régence.

BOURSES.

PARIS, LE 6 OCTOBRE.

Table of market data for Paris, Oct 6. Columns include various financial instruments like 'Trois p. c.', 'Obl. de la Banque', 'Emprunt belge', and 'Mutilité' with their respective values.

LONDRES, LE 4 OCTOBRE.

Table of market data for London, Oct 4. Columns include '5 % consolidés', 'HOLL. Dette active', 'Portug. 5 p. c.', and 'Esp. Emp. 1854'.

AMSTERDAM, LE 5 OCTOBRE.

Table of market data for Amsterdam, Oct 5. Columns include 'HOLL. Dette activ.', 'Dito 2 1/2', 'Billet de change', 'Obl. synd. d'am', 'S. de C. des P-B.', 'Russie. Hope et Co', and 'Inscr. au gr. Hyre'.

ANVERS, LE 6 OCTOBRE.

Table of market data for Antwerp, Oct 6. Columns include 'ANVERS. Det. act.', 'Emp. de 48 mill.', 'HOLL. Dette act.', 'Autriche. Métall.', 'Polog. Lots fl. 500.', 'Brés. Em. L. 1854.', 'Dette passiv. 1854.', and 'Danemarq. E. Notl.'.

BRUXELLES, LE 6 OCTOBRE.

Table of market data for Brussels, Oct 6. Columns include 'Dette active 2 1/2', 'Emp. Rothschild.', 'Fin courant.', 'Emp. de 50 mill.', 'Id. de 37 mil.', 'Emp. de 1852 (4)', 'Act. de la Soc. G.', 'Emp. de Paris.', 'S. de Comm. de c.', 'B. de Belgique.', 'C. de S. et Oise.', 'Hauts-Fourneaux', 'Banque Foncière.', 'Idem.', 'Flemu.', 'Hornu.', 'Schessin.', 'Soc. Nationale.', 'Levant du Flemu.', 'Onglée.', 'Sars-Longscham.', 'Chemin de Fer.', 'Vennes.', 'St-Léonard.', 'Chatelneau.', 'Verreries.', 'Betteraves.', 'Verr. de Charl.', and 'L'Espérance.'.

VIENNE, LE 29 SEPTEMBRE.

Table of market data for Vienna, Sept 29. Columns include 'Métalliques 5 p. c.', 'Actions de la Banque', and 'Imprimerie de J.-B. Nosseur'.